

• SOMMAIRE

1 ■ INTRODUCTION	5	3 ■ PROJET DE PAYSAGE	23
• La charte Patrimoine et Paysages pour Demain	7	• Les objectifs	25
• Le Plan Paysage des Terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron	9	4 ■ LE PLAN D' ACTIONS	27
2 ■ ENJEUX	11	• Actions en cours	29
• Enjeux pour la découverte visuelle	13	• Proposition d'actions complémentaires Plan de Paysage	30
• Enjeux pour le patrimoine culturel et les éléments remarquables non protégés	17	5 ■ OUTILS POUR L' ACTION	37
• Enjeux pour les éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé	19	• Les palettes végétales préconisées sur les terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron	39
• Synthèse des enjeux	21		

1

INTRODUCTION

• **La Charte Patrimoine et Paysages pour Demain**

La vaste mobilisation des élus et la démarche partenariale qui ont conduit à l'élaboration de la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain et aux Plans de paysage ont été initiés par le Pays Midi Quercy en associant les élus, les membres du Conseil de Développement et les partenaires locaux. Questionnaire à la population, groupes de réflexion thématiques, ateliers de travail, réunions locales, visites de terrain, circuits en bus à travers le Pays ont permis une prise de conscience réellement partagée des ressources et des enjeux dans les diverses communes du Pays, même éloignées les unes des autres.

Cette démarche a abouti à 3 documents de référence :

- le diagnostic partagé
- les enjeux et la stratégie
- la charte contractuelle

Elle a permis la mise en place d'une réelle « **boite à outils** » à disposition des élus et partenaires locaux comprenant :

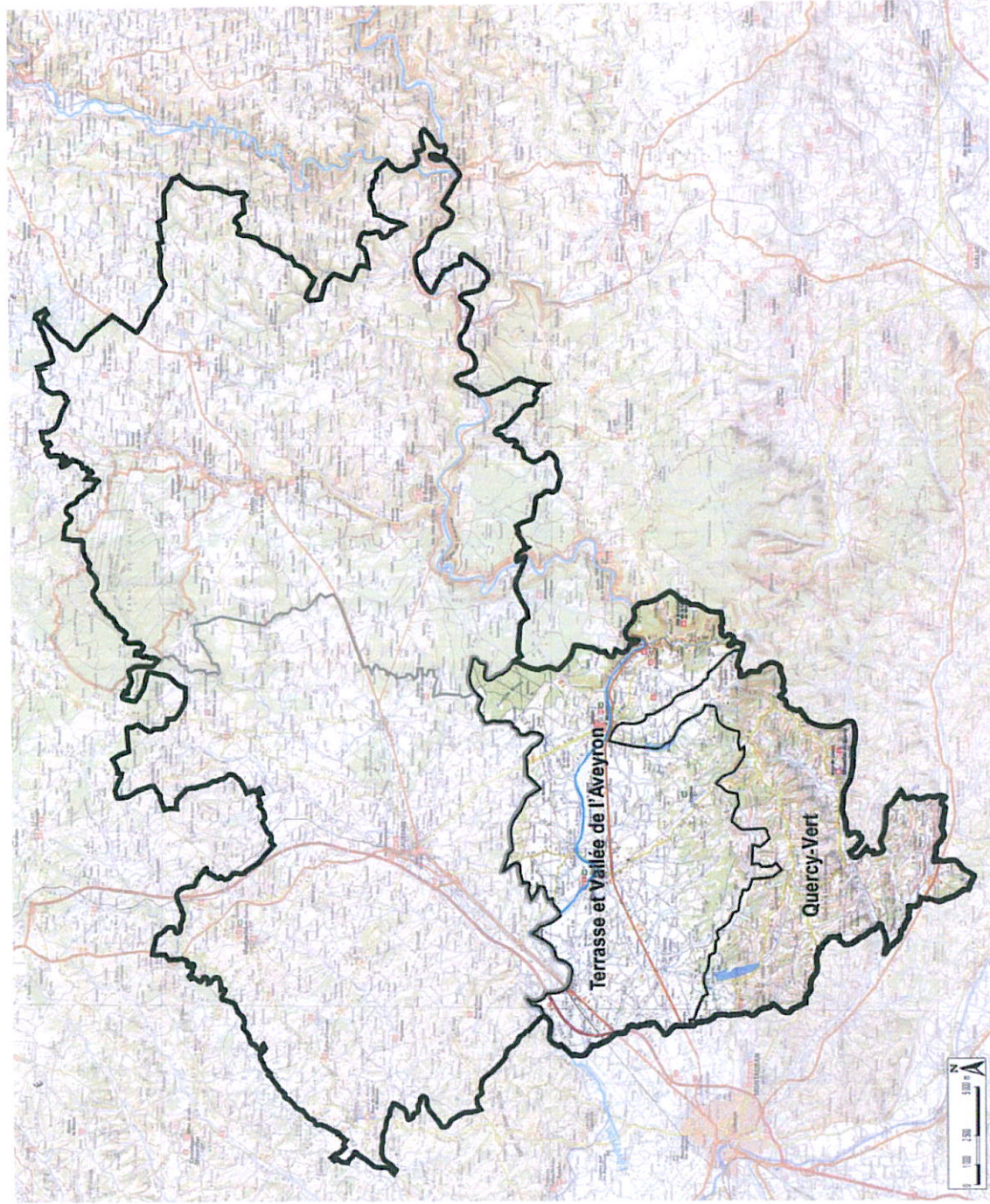
- un cahier de fiches de recommandations transversales à engager par le Pays pour faire connaître et faire vivre la charte par tous les élus, les partenaires, les acteurs de la vie locale, les habitants
- un cahier de fiches de recommandations thématiques qui constitue la référence commune du mode d'application de la charte pour l'ensemble des élus et partenaires associés à cette charte.

La Charte Patrimoine et Paysages pour Demain est, enfin, déclinée dans les Plans de Paysage :

- le plan de paysage du Pays, détaillé dans le document 4.1
- les plans de paysage des terroirs, détaillés dans les documents 4.2 à 4.4 : **le présent document 4.3, concerne le plan de paysage des terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron.**

La notion de « Terroir » est une simple question de terminologie recoupant à la fois unités paysagères et limites administratives. En fait, les trois terroirs identifiés correspondent aux territoires délimités par chaque structure intercommunale (à l'exception du regroupement de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron avec la Communauté de Communes du Quercy Vert).

- **Carte des Terroirs dans le Pays Midi Quercy**



• **Le Plan de Paysage des Terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron**

Le Projet de Paysage des terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron propose les orientations paysagères à mettre en œuvre pour les dix ans à venir.

▪ **Les objectifs de la Charte Patrimoine et Paysages pour**

Demain :

- Après le rappel des enjeux stratégiques au niveau du Pays pour faire face aux dynamiques d'évolution du territoire, ils redonnent le cadre de toutes les actions de la charte, à savoir

1. développer la qualité globale au niveau du territoire du Pays Midi Quercy et sa capacité d'accueil et d'attractivité, conformément à la charte de développement durable du Pays.
2. valoriser son patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur sa diversité environnementale, la diversité des paysages, des matériaux et des savoir faire
3. structurer un niveau d'excellence dans la mise en œuvre des actions par la mise en place d'une labellisation des projets initiés dans le cadre de la charte Patrimoine et Paysages de Demain.
4. s'impliquer dans une démarche d'évaluation permanente pour rendre les acteurs du territoire de plus en plus compétents en matière de Paysage et Patrimoine

▪ **Les projets pilotes :**

- Ils constituent les premiers projets expérimentant la mise en œuvre de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain. Ces projets pilotes répondent à un cahier des charges commun et constituent le laboratoire expérimental de la mise en œuvre de la charte dont il faudra tirer les enseignements pour les autres projets et actions (critères de labellisation).

▪ **Les actions transversales :**

- Le Pays Midi Quercy assurera le lancement, la coordination des actions de la charte Patrimoine et Paysages pour Demain et en particulier les 10 actions transversales ainsi que leur évaluation.
- Les terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron assureront la déclinaison locale de ces 10 actions transversales ainsi que les autres aménagements spécifiques à chaque Plan de Paysage. Ils assureront également la traduction réglementaire des recommandations et des actions de la charte Patrimoine et Paysage pour Demain dans les documents d'urbanisme communaux (Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme, ZPPAUP) et intercommunaux (Schéma de Cohérence Territoriale) de son territoire.

▪ Le Plan de Paysage

Le plan de paysage permet de cibler les recommandations et les axes stratégiques de la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain sur les enjeux spécifiques et les sites prioritaires du Quercy Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Il constitue le cadre d'un programme d'action pluri-annuel. Dans ce document, on pourra trouver :

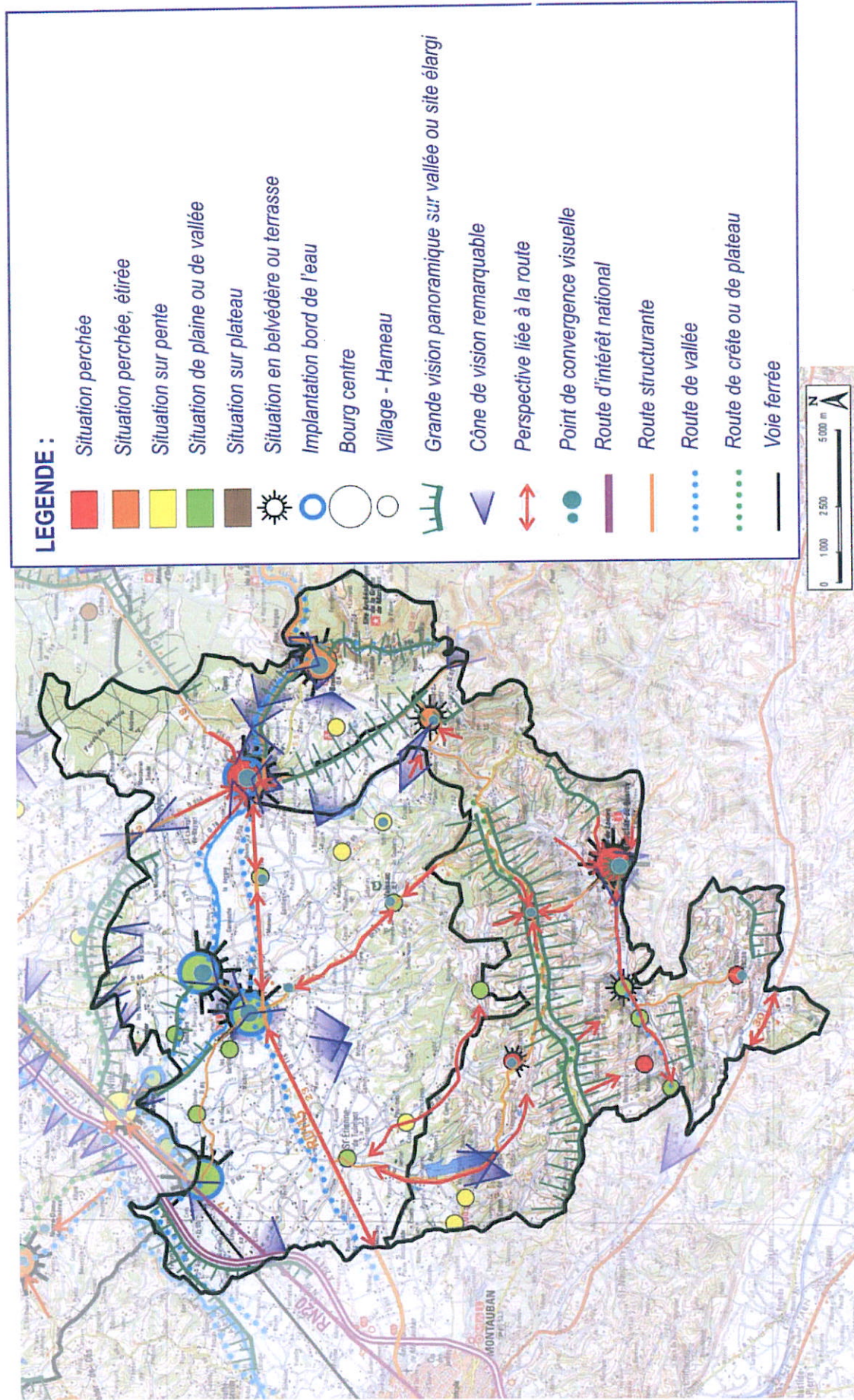
- les enjeux sur le territoire. Ce chapitre rappelle à quels défis la Charte devra faire face, accompagnés des grandes orientations pour y répondre,
- le projet de Paysage. Il synthétise ces grandes orientations en objectifs et stratégie. Il forme la référence, le fil conducteur qui guidera les choix au long des années et au travers des modifications successives,
- le plan d'actions. Il rappelle les actions déjà lancées et prévues. Il propose des actions complémentaires (en terme de territoire et en terme de thématiques d'actions, afin que le programme d'actions de la charte couvre l'ensemble des enjeux).

Ces matériaux permettront aux acteurs locaux d'élaborer un programme d'actions pluri-annuel.

2

ENJEUX

• Carte de découverte visuelle du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron



• **Enjeux pour la découverte visuelle**

La carte ci-contre présente la situation des principaux points de vue et des itinéraires panoramiques et de découverte des deux terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron,

▪ **La situation des bourgs**

La situation des bourgs. Leur situation géographique détermine la façon dont on les découvre :

- quand ils sont perchés ou étirés en point de convergence visuelle (Monclar de Quercy, Bruniquel, Puygaillard, Génèbrières, Montricoux, Verlhac Tescou), c'est leur silhouette et leur compacité qu'il est important de conserver,
- quand ils sont en terrain plat, plaine ou vallée (Saint Etienne de Tulmont, Vaissac, Albias, Belmontet, Bioule, Nègrepelisse), bien souvent, seul le clocher se distingue de loin. Dans ce cas ce sont les séquences d'approche qu'il est important de travailler : lien entre la campagne et le village, faubourgs, centre.

Les bourgs du bord de l'Aveyron (Albias, Nègrepelisse, Bioule, Montricoux et Bruniquel) ont une façade bien particulière du côté de la rivière. Historiquement s'y tenait une grande activité : châteaux en situation défensive, remparts (Bioule, Nègrepelisse, Bruniquel, Montricoux), moulins, ports, navigation. Cette façade côté rivière a perdu son animation avec l'arrêt de la navigation sur l'Aveyron, mais elle

présente un caractère bâti et d'organisation urbaine très intéressante. Il faut signaler également la présence d'îles sur l'Aveyron à Nègrepelisse et Bioule qui offrent des points de vue différents sur la rivière et sur les bourgs.

▪ **Les visions panoramiques**

La vallée de l'Aveyron, très plate, est découpée par des terrasses et bordée par des coteaux depuis le rebord desquels d'immenses vues panoramiques dignes de vues d'avion s'offrent au promeneur (Léojac, derrière la salle des fêtes, Coteaux de Bioule et Réalville, terrasses entre Montricoux et Bioule).

Ces situations sont recherchées par les nouveaux habitants, il est très important de veiller à ne pas laisser se privatiser toutes les vues et laisser transformer les routes de crêtes panoramiques en couloirs fermés par des haies privatives ne laissant plus aucune échappée visuelle (ce risque est très grand et s'est déjà produit dans d'autres communes du Tarn et Garonne sur les coteaux dominant le Tarn).

Ainsi, il est prudent d'anticiper et de préserver des points de vues publics, et d'aménager les plus spectaculaires. La protection de cônes de vision non constructible dans les documents d'urbanisme (par exemple cône de vision sur le plan d'eau du Tordre à Léojac), est un moyen, peu coûteux et très efficace de conserver cette richesse publique.

En vertu des principes de visibilité et de co-visibilité : les lieux d'où l'on voit de très loin sont des lieux visibles de très loin. Il est donc important de veiller à la protection de ces rebords de talus et de coteaux, soit en ne les urbanisant pas, (ce qui est l'idéal), soit en veillant de très près à la façon dont s'implantent les constructions, en recherchant par exemple des formes urbaines proches de celles des villages perchés et de pente présents sur le territoire).

▪ Les routes de découverte

Il y a plusieurs routes de découvertes : citons :

- l'A20 qui offre une approche spectaculaire de la plaine de l'Aveyron, des coteaux, maisons de Maître, et des productions, arboriculture notamment.

- la D115, traversant la vallée de l'Aveyron, elle relie les bourgs structurants du Pays Saint Etienne de Tulmont, Nègrepelisse, et conduit aux gorges de l'Aveyron tout en découvrant les richesses patrimoniales qui la bordent : Montricoux, Bruniquel, Penne (81), Cazals, Saint Antonin Noble Val, Varen.

Cet intérêt patrimonial médiéval est doublé par l'intérêt du patrimoine ferroviaire qui parsème cet itinéraire (maisons de garde barrière, gares, hangars SNCF, ouvrages d'art, tunnels), qui mérite une mise en valeur spécifique.

- La route des crêtes, qui traverse le Quercy Vert, RD8/RD70 est un enchantement qui enchaîne les points de vue sur les vallons proches, le massif de la Grèsgne, les Pyrénées, les bâtisses anciennes de terre crue qui jalonnent le parcours. Elle relie Monclar de Quercy, Puycelsi, Bruniquel.

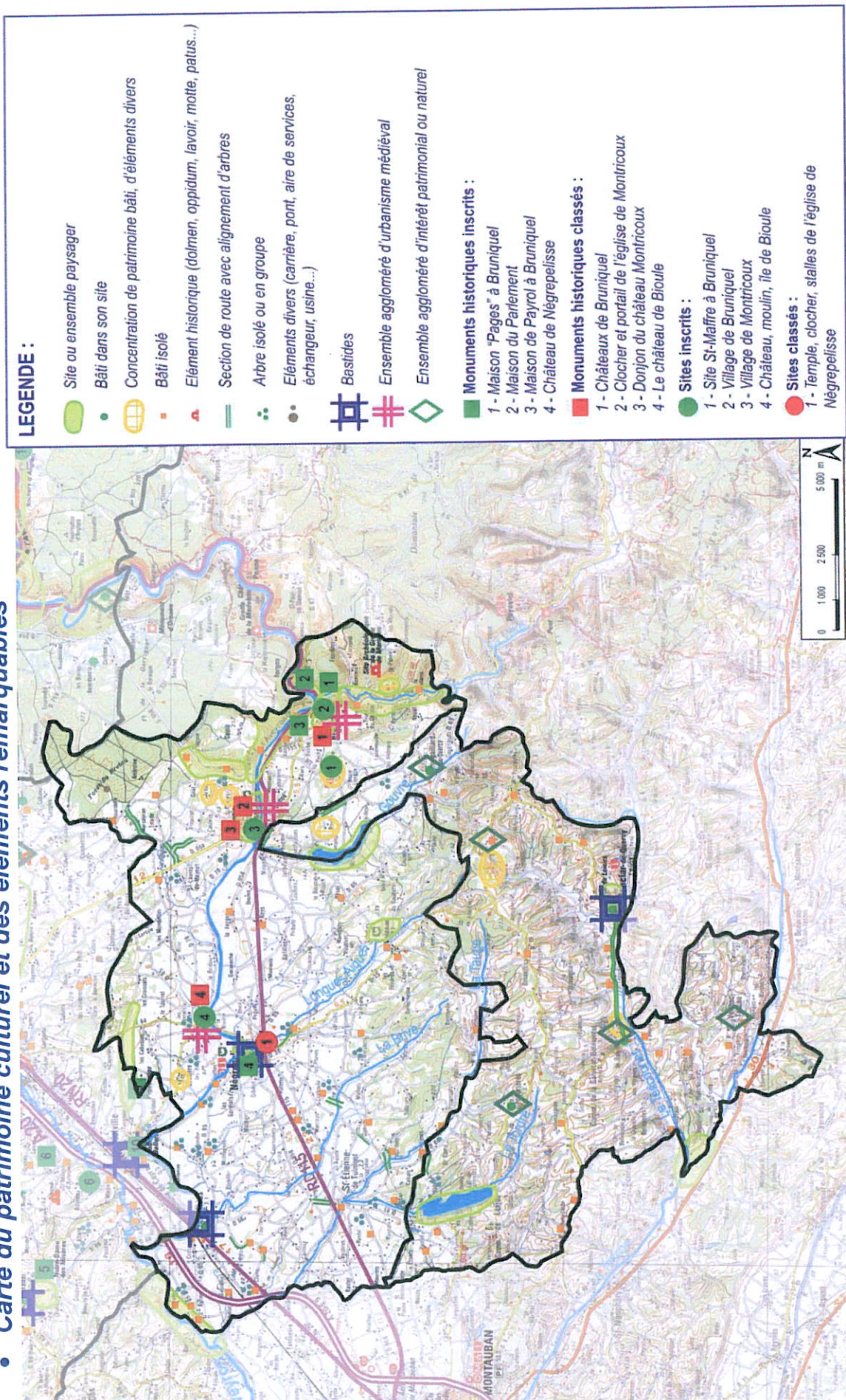
- Les routes de vallées : la RD 36/RD8 qui longe la vallée du Tescounet, belle vallée à fond plat bordée de vallons arrondis coiffés d'une belle ferme entourée de végétation. Cet itinéraire débute à la pointe des Tescou, site de qualité peu reconnu comme tel dans le Pays.

Cette voie permet d'apercevoir la ripisylve du Tescounet, le fond de vallée assez humide, cultivé, qui comporte encore quelques traces de saules têtards dans les fossés.

A Puygaillard, la route de Larroque ouvre des vues vertigineuses sur la vallée de la Vère en contrebas.

Ainsi chaque commune du Quercy Vert a sur son territoire des itinéraires spectaculaires de découverte. Verlhac Tescou, Génébrières, Léojac, Monclar de quercy, La Salvétat Belmontet.

• Carte du patrimoine culturel et des éléments remarquables



• Enjeux pour le patrimoine culturel et les éléments remarquables

Cette carte rassemble les éléments du patrimoine protégé, bâtiments et sites, classés et inscrits des terroirs du Quercy Vert et des Terrasses et Vallées de l'Aveyron.

▪ Le patrimoine protégé

Le patrimoine classé est concentré dans la vallée de l'Aveyron. Dans les bourgs médiévaux de Nègrepelisse, Bioule, Montricoux et Bruniquel.

Le Quercy Vert a un patrimoine traditionnel en terre crue, qui n'a pas permis la monumentalité et la pérennité conférée par la pierre et la brique de terre cuite dans les autres communes.

Ce sont également des sites de qualité, les grands plans d'eau du Tordre et du Gouyre, les gorges de la Vère et de l'Aveyron.

▪ Les bourgs médiévaux

Ces terroirs présentent une concentration exceptionnelle de bourgs d'origine médiévale. La trace de cette origine se retrouve visuellement :

- soit dans la forme urbaine de la bastide : à plan carré dans le cas de Nègrepelisse et d'Albias, en double hélice (une carrossable, une piétonne, parcourue de pentes et de plus de 70 escaliers) à Monclar de Quercy.
- soit dans le tracé des voies et la permanence de bâti d'origine du Moyen Âge ou de la Renaissance comme à Bruniquel, à Bioule ou à Montricoux.

C'est un patrimoine inestimable qui est pour partie mis en valeur dans un contexte patrimonial, culturel et touristique, et pour partie, ignoré et caché sous les crépis des années 50 et 60 comme à Albias et à Monclar de Quercy.

Ces deux derniers centres mériteraient une action forte et concentrée dans le temps pour réhabiliter et mettre en valeur ce patrimoine de qualité.

▪ Les éléments remarquables non protégés

Ces deux terroirs recèlent des éléments remarquables non protégés au sens de la loi, qui confèrent une qualité aux espaces occupés et participent à l'identité paysagère de chaque unité.

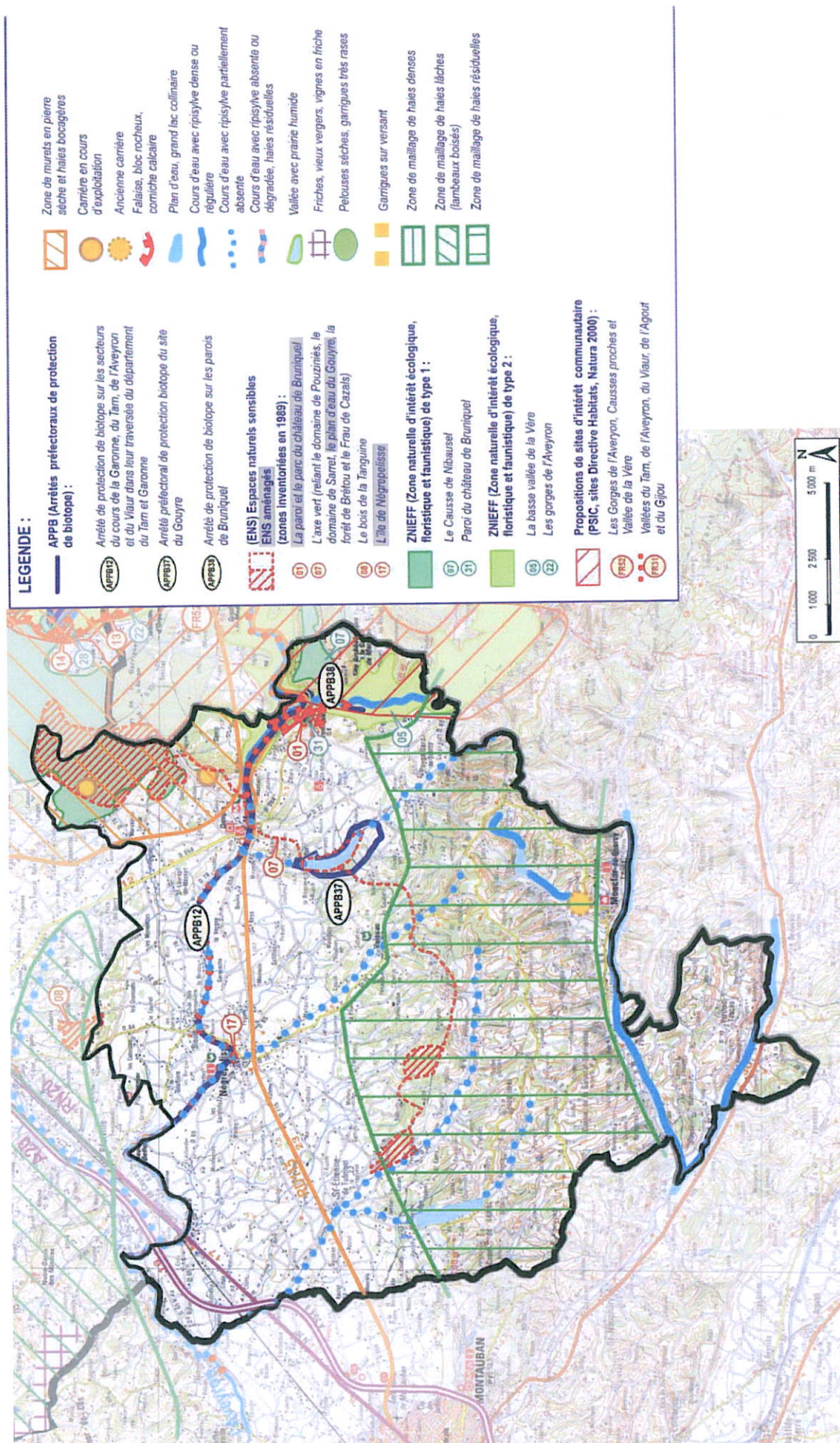
Il s'agit d'arbres rois, d'alignements d'arbres remarquables, de parcs pour le patrimoine végétal.

De sites avec une belle harmonie : les grandes vallées à fond plat, Tescounet, Longues Aïgues, Gouyre, Tauge, Tordre, la pointe des Tescou.

Il s'agit également de patrimoine bâti rural, fermes en terre crue ou en brique, pigeonniers, moulin, lavoirs, hameaux regroupant autour d'un patus, plusieurs corps de bâtiments en pierre entourés de murets de pierre (à Bruniquel et Montricoux).

Le recensement des éléments repérés sur cette carte, sans prétendre être exhaustif, donne des indications sur le patrimoine non protégé, qu'il convient de préserver en l'état ou de mettre en valeur.

• Carte des éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé



• **Enjeux pour les éléments remarquables du patrimoine naturel protégé et non protégé**

▪ **Les sites naturels protégés**

Aveyron, Gouyre, falaise de Bruniquel.

La politique d'Espaces Naturels Sensibles du département du Tarn et Garonne, joue un rôle important dans la protection et la mise en valeur des sites naturels du territoire étudié.

L'action sur les deux plans d'eau le lac du Gouyre et celui du Tordre vise à aménager une berge du plan d'eau pour la promenade, l'autre n'étant pas accessible pour laisser la faune aquatique et l'avifaune se reproduire au calme. Il serait intéressant cependant de baliser un itinéraire qui passe bien au dessus de la berge, pour réaliser une véritable boucle autour de ces sites attractifs.

▪ **Les milieux ordinaires non protégés**

Il a semblé intéressant de recenser les milieux dits ordinaires qui constituent la trame naturelle de ces terroirs. Il s'agit du maillage parfois dense, parfois en cours d'éclaircissement composé des bois, bosquets, haies boisées, haies basses, ripisylves le long des ruisseaux et des cours d'eau plus importants.

Cette trame végétale est complétée par un réseau très dense de fossé mère, ruisseaux, cours d'eau, de lacs collinaires et de lacs de barrage qui offrent une diversité d'habitats aquatiques auxquels il faut d'ailleurs rajouter les sources aménagées et les lavoirs qui abritent des tritons.

Les falaises, les grottes, les ruines hébergent des rapaces diurnes,

nocturnes, des chauves souris, jusqu'aux murets de pierre édifiés par l'homme qui abritent une faune et une flore spécialisée.

Là encore la diversité des milieux laisse la possibilité d'une grande variété d'espèces, végétales, animales.

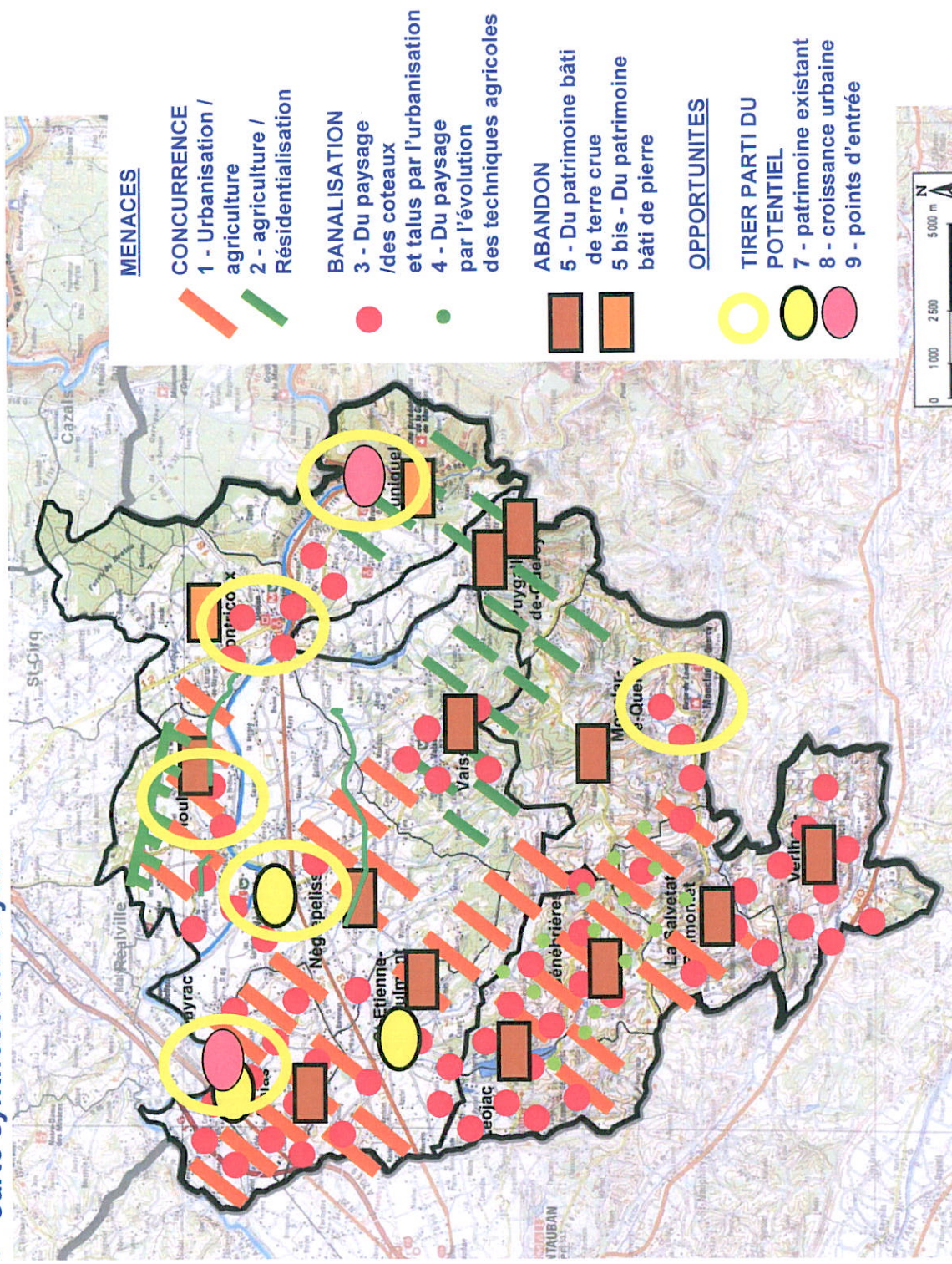
Les nouvelles méthodes culturales développées ces dernières années (mécanisation et augmentation de la taille des machines agricoles qui travaillent le sol, nouveaux matériels d'arrosage), ont eu pour conséquence l'agrandissement des parcelles et une simplification de la trame végétale. Cette évolution n'est pas sans conséquences sur le ruissellement des eaux, l'érosion des sols, la faune et la microfaune, et même la qualité des eaux.

Il est intéressant de noter que les affluents de l'Aveyron rive gauche (Tauge, Gouyre, Longues Aigues, Tordre) ont la totalité de leur bassin versant sur le Pays Midi Quercy. Cela permet des actions concertées sur la qualité de l'eau, plantation de bandes enherbées, entretien et restauration des ripisylves... avec un impact fort.

▪ **Les paysages agricoles**

Les paysages agricoles en eux-mêmes ont une qualité particulière dans ces terroirs. Leur structure et leur homogénéité génèrent une harmonie, par exemple dans les coteaux agricoles où persistent les haies, dans la plaine alluviale avec les grandes perspectives, dans l'alternance de bois et d'espaces ouverts. Ils participent largement à la qualité paysagère de Midi-Quercy.

• Carte synthèse des enjeux



• **Synthèse des enjeux**

▪ **Concurrence**

→ Concurrence entre urbanisation et agriculture :

Le risque majeur, généré par la progression de l'urbanisation diffuse est réel : c'est celui de la concurrence, entre l'agriculture et l'urbanisation. En effet, l'implantation d'habitations disséminées sur le territoire va bientôt empêcher les agriculteurs de faire certaines productions. La production les plus concernés par les conflits d'usage sont l'élevage et l'arboriculture (fréquence et toxicité des traitements)

→ Concurrence entre agriculture et résidentialisation :

Une autre concurrence se profile mais va se généraliser dans les années à venir, car elle correspond à une tendance lourde, c'est la concurrence entre l'agriculture et l'achat de propriétés (fermes et terres pour un usage de résidences secondaires, par des européens du Nord. Ces achats ont des conséquences sur le marché foncier, car ils créent des distorsions de prix entre un usage agricole et un usage résidentiel. Certaines distorsions apparaissent également pour l'achat de parcelles de bois dans les secteurs où la cueillette de champignons est fortement encadrée.

▪ **Banalisation**

→ Banalisation du paysage par l'urbanisation :

Les mêmes maisons avec les mêmes haies s'implantent de la même façon sur l'ensemble du terroir, le banalisant à grande vitesse. Les

implantations les plus dommageables sont celles qui se sont faites de façon linéaire, le long des voies, ou sur les crêtes ou les versants avec un fort impact visuel.

→ Banalisation du paysage par l'évolution de l'activité agricole :

C'est un phénomène qui apparaît dans les coteaux de Monclar, principalement sur les versants ou le maillage traditionnel de haies et de végétation en bord de cours d'eau est arraché pour réorganiser les parcelles agricoles.

C'est un phénomène localisé sur certaines exploitations ou certains types de productions, (grandes cultures irriguées), qui pourrait être atténué par un travail à l'échelle de micro bassins versants, en conservant certains éléments de la trame végétale, tout en permettant une exploitation facile.

▪ **Abandon**

Il s'agit de l'abandon d'une partie du patrimoine en terre crue, fermes, granges, pigeonniers, soit par inoccupation, soit par manque de moyens ou de conscience.

Ce phénomène est similaire dans certaines parties des communes de Bruniquel et de Montricoux, par l'abandon ou le mauvais entretien d'un patrimoine en pierre calcaire : murets, patrimoine bâti, pigeonniers, moulins...

▪ Opportunités

→ Tirer parti du potentiel patrimonial existant :

Sont représentés sur cette carte les villages qui ont un potentiel patrimonial faiblement mis en valeur : Monclar de Quercy et Albias

→ Tirer parti du potentiel de croissance urbaine :

Les communes d'Albias, Nègrepelisse et St Etienne de Tulmont, à la jonction de l'agglomération montalbanaise et de l'aire urbaine de Caussade sont sollicitées pour accueillir habitants et activités C'est un phénomène récent qui nécessite une politique forte de maîtrise et d'accompagnement de la croissance

→ Tirer parti du potentiel de points d'entrée dans :

Deux points d'entrée principaux en terme de flux touristiques présentent un potentiel qui peut être diffusé à l'ensemble du Pays Midi Quercy : Albias - Réalville, traversés par la RN20. Bruniquel, en communication forte avec Cordes et Puycelssi par la vallée de la Vère.